



EVOLUTION DES TAUX DE COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2016

Les taux de cotisations CNRACL évoluent à compter du 1er janvier 2016.

Taux de cotisations CNRACL à compter du 01/01/2016 :

contribution employeur : 30,60 %

retenue agent : 9,94 %

EVOLUTION DES TAUX DE SURCOTISATION AU 1^{ER} JANVIER 2016

Les taux de surcotisation CNRACL évoluent à compter du 1^{er} janvier 2016.

TAUX DE SURCOTISATION LES PLUS FREQUENTS

Quotité du temps de travail	Taux de la retenue à compter du 01/01/2016
50%	21,19%
60%	18,94%
70%	16,69%
80%	14,44%
90%	12,18%

La surcotisation a une durée limitée. Sur l'ensemble de la carrière, elle ne peut permettre au fonctionnaire de bénéficier de plus de 4 trimestres non travaillés pris en compte dans la liquidation.

Temps de travail	Durée maximum de versement de la surcotisation
50%	2 ans
60%	2 ans et demi
70%	3 ans et 4 mois
80%	5 ans
90%	10 ans

Pour toute information, vous pouvez contacter au Centre de Gestion :
Madame Françoise RUBERTO ☎ : 04.94.00.09.44 📧 : francoise.ruberto@cdg83.fr